

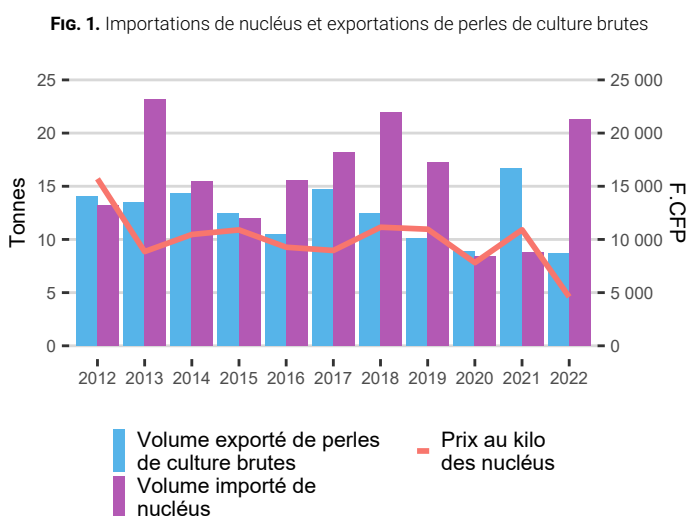
## Les exportations de produits perliers progressent en valeur en 2022

**La perliculture constitue la deuxième exportation de biens et de services locaux de la Polynésie française, après le tourisme et devant les produits issus de la pêche. La surface totale d'exploitation se réduit et le nombre de producteurs autorisés diminue. Avec un prix au gramme de la perle de culture brute en hausse de 141 % sur un an (693 F.CFP contre 287 F.CFP), la valeur des exportations de produits perliers atteint 6,2 milliards de F.CFP (+ 27 % sur un an). À l'inverse, les volumes sont inférieurs de 46 % par rapport à 2021 pour se situer légèrement en deçà de 2020.**

### Le réajustement de l'offre de production se poursuit

La surface totale exploitée pour la perliculture fin 2022 diminue de 6 % par rapport à 2021 et représente 7 646 hectares pour 586 producteurs autorisés (- 6 %), soit une moyenne de 13 hectares par producteur. Les surfaces accordées à des fins d'exploitation perlicole sont calculées sur la base des autorisations d'occupation du domaine public maritime<sup>1</sup>.

La répartition géographique des surfaces exploitées reste globalement la même que l'année précédente, avec 70 % des occupations maritimes localisées dans l'archipel des Tuamotu, 25 % dans l'archipel des Gambier et 5 % dans les Îles Sous-le-Vent (ISLV). Si la surface dédiée à la perliculture dans l'archipel des Gambier et dans les ISLV reste stable, elle se contracte de 8 % dans l'archipel des Tuamotu pour s'établir à 5 373 hectares contre 6 716 hectares il y a cinq ans.

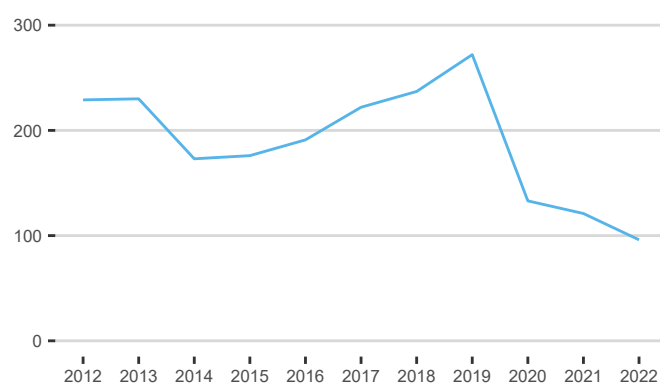


1. La surface totale de toutes les exploitations ne doit pas dépasser les 10 000 hectares fixés par le gouvernement en 2010.

Les importations de nucléus ont été multipliées par trois au cours de l'année, passant de 8,7 tonnes en 2021 à 21,3 tonnes en 2022. Profitant d'un prix au kilogramme qui a été plus que divisé par deux (- 58 %) à 4 600 F.CFP, la valeur totale des importations de nucléus a augmenté de 2 % comparé à l'année précédente pour s'établir à 97,8 millions de F.CFP. Constitués pour 100 % en nacre, les nucléus sont essentiellement importés du Japon (72 %) et de Chine (20 %).

### Le nombre d'acteurs de la filière se contracte

**Fig. 2.** Nombre d'autorisations accordées aux étrangers (métier greffeur de perles)



Cette diminution des surfaces occupées par la perliculture se retrouve pour l'ensemble des acteurs de la filière (collectage, huîtres, perles). Le nombre de producteurs de produits perliers diminue chaque année depuis cinq ans (334 en 2022 contre 340 en 2021 et 378 en 2018), tout comme le nombre de producteurs d'huîtres perlières (492 en 2022 contre 533 en 2021 et 613 en 2018). Dans le sillage de la réduction de l'appareil productif, le nombre d'autorisations de stations de collectage diminue également pour s'établir à 7 375 cette année (- 8 % sur un an); elles étaient 2 000 de plus il y a quatre ans. En 2022, 96 autorisations de travail ont été ac-

cordées à des greffeurs étrangers, soit 25 autorisations de moins qu'en 2021. C'est quasiment trois fois moins qu'en 2019 (272 autorisations), avant que ne débute la crise du Coronavirus et l'impossibilité pour les greffeurs chinois de voyager.

Depuis la loi du Pays n° 2017-16, les producteurs de produits perliers ont l'obligation de présenter leurs productions à la cellule de contrôle qualité de la DRM pour enregistrement. Ce sont ainsi plus de 7,2 millions de perles qui ont fait l'objet d'un contrôle après production, pour un poids de 10,9 tonnes en 2022.

Quasiment un tiers de ces perles contrôlées provient de l'archipel des Gambier, mais leur nombre diminue de 19 % contrairement à Arutua où il progresse de 20 %. Les perles contrôlées à Arutua représentent 28 % du total, contre 20 % l'année précédente. L'archipel des Gambier et Arutua totalisent chacun plus de 2 millions de perles contrôlées, loin devant Apataki, troisième avec 785 500 perles (- 50 % sur un an).

**TABLE 1.** Production de perles en Polynésie française

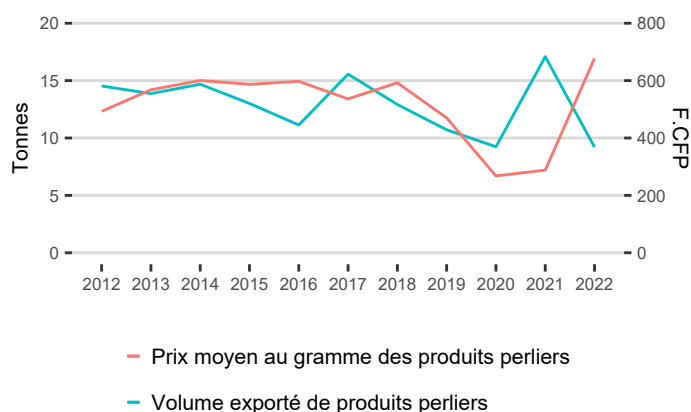
	Tuamotu (dont Marutea Sud)	Gambier	ISLV	Total
Superficie autorisée (ha)	5 373	1 941	332	7 646
Nombre de perles contrôlées (en millier)	4 775	2 324	171	7 270
Poids des perles contrôlées (kg)	6 978	3 768	236	10 982
Poids moyen des perles contrôlées (g)	1	2	1	2
Nombre de perles contrôlées / ha	889	1 197	515	951
Poids des perles contrôlées (kg) / ha	1	2	1	1
Poids des perles de culture brutes exportées (kg)	-	-	-	8 137

Source : Direction des ressources marines, Direction régionale des douanes, ISPF

### La hausse du prix au gramme tire les recettes des exportations de produits perliers vers le haut

En 2022, les recettes des exportations de produits perliers s'élèvent à 6,2 milliards de F.CFP, soit 1,3 milliard de F.CFP de plus qu'en 2021 (+ 25 %), mais avec des volumes 46 % plus faibles qu'en 2021, et même les plus faibles depuis 15 ans. La régulation de la production observée depuis maintenant cinq ans, conjuguée à une demande mondiale soutenue et un contexte inflationniste généralisé, a fortement contribué au rebond du prix unitaire qui atteint son plus haut niveau depuis 2008 à 678 F.CFP le gramme.

**Fig. 3.** Exportations de produits perliers

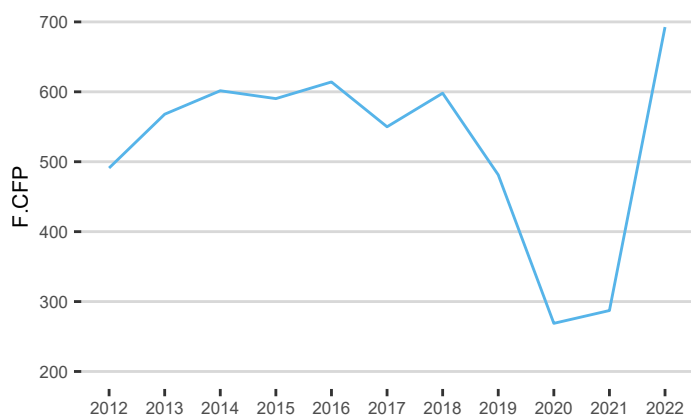


Source : Direction régionale des douanes, ISPF

La Polynésie française exporte trois types de produits perliers : des perles brutes, des ouvrages en perles et d'autres perles (keishi, mabe, etc.). Toutefois, les exportations de perles de culture brutes représentent 97 % de la valeur totale de ces produits.

Dans le détail, les exportations de perles de culture brutes augmentent de 27 % en valeur par rapport à 2021 pour s'établir à 6,168 milliards de F.CFP. La hausse du prix moyen au gramme à 693 F.CFP contre 287 F.CFP en 2021, permet de compenser la baisse des volumes exportés (8,9 tonnes) qui atteignent leur plus bas niveau depuis 2008 (hors Covid en 2020).

**Fig. 4.** Prix au gramme de la perle de culture brutes à l'export



Source : Direction régionale des douanes, ISPF

Les ouvrages en perles et les coquilles de nacre issues des activités perlicoles ont rapporté respectivement 61 millions de F.CFP et 261 millions de F.CFP en 2022. À l'instar de l'ensemble de la filière en 2022, le prix au gramme de ces produits augmente respectivement d'un tiers et de moitié pour se situer à 314 F.CFP et 169 F.CFP, soit un niveau de prix trois fois inférieur à celui des perles de culture brute.

Les principaux pays importateurs de perles noires de Polynésie française en 2022 sont Hong Kong et le Japon, qui se partagent la quasi-totalité des exportations avec respectivement 56 % et 35 % de la valeur. Profitant d'un prix au gramme en hausse de 155 % à 632 F.CFP, la valeur des exportations vers Hong Kong progresse d'un tiers pour s'établir à 3,475 milliards de F.CFP. Deuxième plus

